



COLLOQUE
L'évaluation du retentissement psychologique dans la procédure pénale
ENM - BORDEAUX

BULLETIN D'INSCRIPTION

(téléchargeable et imprimable)

Mme Mlle M.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. fixe : Mobile :

E-mail (en majuscules) indispensable pour confirmation inscription et informations :
.....

Profession : Activité : salariée libérale mixte

Champ d'exercice : Santé Médico-Social Justice Police/Gendarmerie
Association Recherche-Enseignement sup. Formation
Autres (merci de préciser) :

TARIF D'INSCRIPTION

Individuel : 70€ (avant le 5 mai 2023) - 80€ (après le 5 mai 2023)

REGLEMENT : VIREMENT BANCAIRE

Merci d'adresser votre règlement par virement bancaire (RIB ci-dessous) **en indiquant « colloque 2023 » et précisant vos nom et prénom**. L'inscription au colloque ne sera validée qu'après réception du virement. Un e-mail vous sera envoyé dès réception.

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement				
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1020 7000 3923 2117 2998 456		BIC (Bank Identification Code) CCBPFPPMTG		
Code Banque 10207	Code Guichet 00039	N° du compte 23211729984	Clé RIB 56	Domiciliation/Paying Bank BPRIVES RUNGIS

Par ma signature, je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation jointes et les accepter.

Date et signature

Bulletin complété, daté et signé à retourner à : colloque.psyumj@gmail.com ou au CAUVA (centre d'accueil en urgence des victimes d'agression) – CHU de Bordeaux – colloque sur le retentissement psychologique - place Amélie Raba Léon - 33 000 Bordeaux



CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

➤ Modalités d'inscription

Les inscriptions se font à partir du bulletin disponible à l'adresse e-mail : www.psy-umj.fr.

Chaque participant doit compléter un formulaire d'inscription.

Une confirmation d'inscription sera adressée au participant par courriel à réception du présent formulaire et du règlement par virement bancaire.

Les inscriptions reçues sans le règlement correspondant ne seront pas prises en compte.

➤ Règlement

Les tarifs d'inscription sont précisés sur le programme et les documents d'inscription. Ils sont exonérés de TVA (article 202 du code général des impôts). Les frais de transport, hôtellerie et restauration ne sont pas pris en charge.

Le règlement accompagne la demande d'inscription. Sauf accord spécifique, le règlement s'opère par virement bancaire.

➤ Absence totale ou partielle, annulation

Les inscriptions sont valables pour le 2 juin 2023.

Tout stage commencé est dû en totalité.

En cas de dédit, un **remboursement** partiel du tarif d'inscription est prévu, variable selon la date et quel que soit le motif :

- avant le 1^{er} mai 2023 :

50 % du tarif

- après le 1^{er} mai 2023 :

aucun remboursement

Toute annulation devra être notifiée par écrit au secrétariat du colloque et le remboursement du règlement sera effectué s'il y a lieu après le colloque. En cas d'annulation, l'inscription du participant peut bénéficier sans frais à un autre participant, sous réserve qu'une nouvelle fiche d'inscription soit adressée avec mention « remplacement » accompagnée de l'accord (pour la formation continue) de l'organisme concerné avant le 15 mai 2023.

Le programme est susceptible d'évoluer sans avertissement préalable.

En cas d'annulation de la manifestation pour cause de forces majeures et indépendante de notre volonté, l'association du collège national des psychologues de médecine légale ne pourra pas rembourser les frais d'inscription.

➤ Toute situation financière particulière, en dehors des conditions générales présentées ci-dessus, pourra être examinée par le comité d'organisation sur étude du dossier (avec lettre d'explication et pièces justificatives) après le 1^{er} juillet 2023, à l'issue du colloque.

Pour toute contestation, le Tribunal de Commerce de Nice sera seul compétent.

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont destinées uniquement à la gestion administrative de votre inscription et à toute communication relative au colloque.